



AGENCE DE LA PLACE
by
CANCLAUX
IMMOBILIER

BAREME DES HONORAIRES

Transactions sur immeubles et fonds de commerce

Le montant des honoraires est dû sur le prix net vendeur et est à la charge de l'acquéreur, étant précisé que les prix annoncés sont commission d'agence comprise.

Tranche inférieure ou égale à 30.000	5.000€ TTC
De 30.001€ à 100.000€	7% TTC
De 100.001€ à 150.000€	6.5% TTC
De 150.001€ à 200.000€	6% TTC
De 200.001€ à 250.000€	5.5% TTC
De 250.001 € à 300.000€	5% TTC
De 300.001 à 400.000€	4.5% TTC
Plus de 400.001€	3,90% TTC

Locations

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et locataire par moitié.

Nos honoraires comprennent : Recherche locataires, Visites, Constitution du dossier, Rédaction du bail, Etat des lieux Entrée et Sortie.

Montant : 7% du loyer annuel HC (ou au maximum 13€ du m²).

Ces tarifs s'entendent TTC (TVA incluse au taux de 20,00%)

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit, n'est dû avant la conclusion effective du contrat.